Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 18 septembre 2025, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
M. le conseiller Serge Côté, Lévis
M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Est absent :

M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº C-2025-72

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 août 2025

Résolution nº C-2025-73

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 août 2025.

Adoptée

Modifications au plan d'effectifs

Résolution nº C-2025-74

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- De procéder à la modification du plan d'effectifs de la Communauté métropolitaine de Québec, tel que présenté à l'annexe 1 et ce, à compter du 22 septembre 2025.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Direction générale – *Ressources humaines*

Adoptée

États financiers comparatifs des revenus et dépenses

Les états financiers comparatifs sont déposés.

Certificat de crédits pour l'exercice financier 2026

Le certificat de crédits pour l'exercice financier 2026 est déposé.

Dépôt du rapport annuel sur l'application de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la CMQuébec

Dépôt du Rapport annuel sur l'application de la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Communauté métropolitaine de Québec | Année 2024-2025, daté du 4 septembre 2025.

Règlement de contrôle intérimaire n° 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency – Amendement

Résolution nº C-2025-75

CONSIDÉRANT le Règlement de contrôle intérimaire nº 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency (RCI 2019-91);

CONSIDÉRANT le litige J.E. Rainville Ltée c. municipalité des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), portant le numéro de dossier de cour 200-17-033269-226, dans le cadre duquel la CMQuébec est mise en cause forcée;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la CMQuébec, par sa résolution n° E-2025-27, a approuvé les éléments constitutifs de la transaction négociée au nom de la CMQuébec par ses procureurs et consistant en l'exclusion partielle du RCI 2019-91 de 2 des lots en litige;

CONSIDÉRANT que cette transaction a été signée par toutes les parties au litige le 9 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que la réalisation des éléments de cette transaction aura pour effet de mettre fin au litige;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQuébec que le RCI 2019-91 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution, afin d'exclure partiellement du RCI 2019-91 les lots 5 937 754 et 5 937 755 du cadastre du Québec, conformément à la transaction intervenue entre les parties au litige;

CONSIDÉRANT qu'un avis positif de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation quant à la conformité du règlement d'amendement aux orientations gouvernementales est requis pour permettre son entrée en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Bianca Dussault, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement nº 2025-124 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire nº 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Règlement intérieur n° 2002-01 sur le comité consultatif agricole de la CMQuébec – Amendement

Résolution nº C-2025-76

CONSIDÉRANT le Règlement intérieur n° 2002-01 sur le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) (CCA);

CONSIDÉRANT que la majorité des éléments de ce règlement n'ont pas été modifiés depuis 2002 et que certains ne reflètent pas l'évolution des pratiques et des besoins institutionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement notamment quant au fonctionnement du CCA et aux fins de compléter les modalités applicables à certaines situations non prévues dans le règlement;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la CMQuébec que le Règlement n° 2002-01 soit modifié de la façon prévue par le règlement d'amendement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Bianca Dussault, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement nº 2025-123 modifiant le Règlement intérieur n° 2002-01 sur le comité consultatif agricole de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Appel de projets

Résolution nº C-2025-77

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 (Programme) et conditionnellement à la disponibilité des fonds :

- Autoriser la coordonnatrice de projets en aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un dernier appel de projets ouvert aux organismes admissibles sur l'ensemble du territoire métropolitain, pour accorder une aide financière maximale de 180 479 $, en respectant les conditions prévues au Programme.
- Advenant le cas où aucun projet ne serait déposé ou retenu à l'issue de ce dernier appel de projets :

- Redistribuer la somme de 180 479 $ au(x) projet(s) en cours ayant obtenu le meilleur pointage, soit plus de 80 %, lors de l'analyse par le comité de pilotage. Cette redistribution devra respecter la limite maximale d'aide fixée à 75 % des dépenses admissibles engagées après la signature de l'entente initiale entre la CMQuébec et le partenaire;
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer les addendas à intervenir aux ententes initiales entre la CMQuébec et les partenaires dont le projet bénéficiera d'une aide financière additionnelle.

- Transmettre aux municipalités et MRC concernées, une copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Avis à la CPTAQ – Demande d'autorisation pour utilisation à des fins autres que l'agriculture pour création d'une réserve écologique (Grande plée Bleue) à la Ville de Lévis (dossier 451292)

Résolution nº C-2025-78

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) :
  - Que la demande du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) au dossier 451292, visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots inclus dans la Grande plée Bleue d'une superficie de 928,5 ha, soit à des fins de réserve écologique, est conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur;
  - Que la Communauté métropolitaine de Québec est favorable à la présente demande du MELCCFP, sur le territoire de la Ville de Lévis, auprès de la CPTAQ, pour les fins de ce projet.
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Avis à la CPTAQ – Demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture et d'aliénation pour implantation d'une caserne incendie à la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (dossier 451475)

Résolution nº C-2025-79

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) :
  - Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est favorable à la demande de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans au dossier 451475, pour les fins d'un projet d'implantation d'une caserne incendie, conditionnellement à une recommandation positive de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord.

- De transmettre à la CPTAQ, à la MRC de L'Île d'Orléans et à la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Titres de transport en commun métropolitain – Autorisation de signature pour l'obtention d'une aide financière additionnelle

Résolution nº C-2025-80

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

Qu'afin de soutenir le succès des ventes des titres de transport en commun métropolitain :

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à signer une nouvelle entente ou un avenant à la convention d'aide financière en vigueur (N/Réf : 23-30140-33), à intervenir avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN), pour la somme de 468 347 $ pour la période triennale allant de 2024 à 2026 inclusivement, et ce, selon des conditions similaires à la convention d'aide financière en vigueur. Cette nouvelle entente, ou cet avenant, inclura notamment les modalités de décaissement du montant consenti et confirmera qu'aucune autre contribution financière ne sera accordée par le SCN pour le projet en cours.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Mobilité durable*

Adoptée

Élaboration d'un plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain – Demande d'aide financière

Résolution nº C-2025-81

Sur proposition de M. Pierre-Luc Lachance, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

Qu'afin de permettre le financement du plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain :

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à déposer une demande d'aide financière au programme d'appui aux actions régionales (PAAR) du Secrétariat à la Capitale-Nationale ou à tout autre programme de financement ou auprès d'autres partenaires soutenant ce type d'action.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Mobilité durable*

Adoptée

Stratégie de transition climatique métropolitaine 2040 - Feuille de route de la transition climatique métropolitaine

Résolution nº C-2025-82

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

Dans le cadre de la Stratégie de transition climatique métropolitaine 2040 intitulée « Réinventer demain avec sobriété, équité et résilience » :

- Autoriser le démarrage des travaux relatifs à la Feuille de route de la transition climatique métropolitaine (Feuille de route).
- Accorder un contrat de gré à gré à la firme Coop SSG pour accompagner la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) dans la réalisation d'un projet de quantification d'initiatives métropolitaines de réduction de GES nommé « Trajectoire métropolitaine de carboneutralité », pour un montant de 49 985,38 $ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 8 septembre 2025.
- Autoriser la directrice générale de la CMQuébec à déposer une demande de financement de 137 500 $ au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation de la Feuille de route et le mandat de trajectoire métropolitaine de carboneutralité et confirmer l'engagement de la CMQuébec à assumer sa part des coûts du projet.
- Autoriser la directrice générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-23
Responsable : Environnement

Adoptée

Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et de certains tributaires sur le territoire de la CMQuébec 2022-2024 – Rapport final

Résolution nº C-2025-83

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport intitulé « Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et de certains tributaires, Résultats 2022-2024 - Territoire de la CMQuébec », daté de septembre 2025.
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à diffuser ce document sur son site web ainsi qu'auprès des partenaires concernés.
- D'autoriser la diffusion des données de ce rapport dans des outils d'information et de planification de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Environnement

Adoptée

Plans de mise en œuvre (PMO) des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré – Prise d'acte

Résolution nº C-2025-84

Sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par Mme Bianca Dussault, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la résolution n° 25-159-O de la MRC de La Jacques-Cartier et de son Plan de mise en œuvre de la gestion des matières résiduelles 2025-2032 daté de juin 2025, ainsi que de la résolution n° 2025-07-143 de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de son Plan de mise en œuvre de la gestion des matières résiduelles 2025-2032 daté de juillet 2025, le tout conformément au processus de mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord).

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée

Entente sectorielle agroalimentaire 2023-2025 | Nouvelle Stratégie sur les activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis - Prise d'acte

Résolution nº C-2025-85

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires 2026-2034 de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, datée de septembre 2025.
- De remercier chaleureusement Mme Odile Comeau, présidente du Comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 (Entente), ainsi que Mme Lina Labbé, vice-présidente du Comité directeur de l'Entente.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée

Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale 2025-2029 – Autorisation de signature

Résolution nº C-2025-86

CONSIDÉRANT QUE l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale 2025-2029 (Entente) a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour les exercices financiers 2025-2026 à 2029-2030;

CONSIDÉRANT QUE ladite Entente est conclue dans le cadre de la mise en œuvre de l'action transversale 9 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027;

CONSIDÉRANT QUE ladite Entente contribue à soutenir la régionalisation des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de projets alignés sur les priorités définies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Catherine Vallières-Roland, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à signer l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Capitale-Nationale à intervenir avec le Secrétariat à la condition féminine, le Secrétariat à la Capitale-Nationale, les MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de L'Île-d'Orléans, la Ville de Québec, la Ville de L'Ancienne-Lorette et le Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale, pour la somme maximale de 2 300 $ pour la période allant de 2025 à 2029 inclusivement, et à répartir cette somme dans les budgets des années 2026 à 2029.

Référence : Rapport décisionnel du 18 septembre 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-22
Responsable : Développement social

Adoptée

Bordereau d'information

A) Historique des factures de plus de 2 000 $ avec un total de plus de 25 000 $ du 1er janvier au 4 septembre 2025
B) 2025-09-18 – Note – Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec
C) 2025-09-08 - Note – Nouveau cadre réglementaire pour la gestion des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations
D) 2025-09-02 – Lettre - Alliance des Villes des Grands-lacs et du Saint-Laurent - Travailler ensemble pour renforcer nos chaînes d'approvisionnement et libérer notre potentiel de croissance grâce à l'Autoroute H2O

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution nº C-2025-87

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40

Adoptée

Les résolutions nos C-2025-72 à C-2025-87 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE